

Par.C./  
REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION

Kigali, le 3 Mars 1976

N° 988/04.03.B20(g)FIN

Objet:

Négociations  
rwando-helvétiques:  
Mémorandum attendu.

Monsieur le Ministre du Plan  
KIGALI

A traité par

Date d'entrée: 11/3/76

N° Classement: BSHB/14.17

*Jeunesse (Etudes)*

Monsieur le Ministre,

Me référant à ma lettre n° 529/04.03.B20/FIN du 6 février écoulé, spécialement en son dernier paragraphe qui vous a annoncé que les prochaines négociations helveto-rwandaises auront lieu à Kigali dans la deuxième quinzaine de mars 1976, j'ai l'honneur de vous informer que la date définitivement retenue est le 22 courant à 9 heures.

L'ordre du jour comprendra les points ci-après:

- V.V.  
C. O. 12.3.76  
✓u 22/3/76
- 1<sup>o</sup> Révision du programme quinquenal
  - 2<sup>o</sup> Projet Agricole de Kibuye
  - 3<sup>o</sup> Utilisation de l'aide financière d'un montant de 12 millions de francs suisses programmé en 1975
  - 4<sup>o</sup> Divers.

Comme je l'avais déjà fait dans ma précédente, je me permets de vous rappeler qu'il serait judicieux de me faire parvenir le mémorandum de négociations avant le 22 mars, date retenue pour les pourparlers,

Lieutenant-Colonel NSEKALIYE Aloys  
Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération

COPIE pour information:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Ministre (TOUS) KIGALI *Jeunesse*
- Monsieur le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda KIGALI
- Monsieur le Directeur Général de la Banque Rwandaise de Développement KIGALI
- Banque Populaires KIGALI
- Caisse Hypothécaire c/o B.R.D. KIGALI
- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda BONN

Fiche de contrôle de transmission des Dossiers

Ouverture du Dossier : (1)

*Négociation, rwando-helvétiques Memorandum attendu*

Nº	Transmission			Réception		
	Service	Date	Parafé	Service	Date	Parafé
ou personne				ou personne		
1	B.C.A	11/3	<i>Tom</i>	Etudes	11/3	<i>St</i>
2	B.C.A	22/3	<i>Tom</i>	jeunesse	22-3	<i>St</i>
3	jeunesse	22-3	<i>St</i>	D.G.J	22-3	
4	jeunesse	22-3	<i>St</i>	Etudes	22-3	<i>St</i>
5	Etudes	23-3	<i>St</i>	jeunesse	23-3	
6	Etudes	24-3	<i>St</i>	Etudes	24-3	<i>St</i>
7	-			jeunesse	25-3	<i>St</i>
8	jeunesse	26-3	<i>St</i>	B.C.A	26-3	<i>St</i>
9						
10						
11						

Ouverture du Dossier : (2)

(1) Intitulé et autres caractéristiques. A remplir par le Service ( ou la personne) qui ouvre le dossier.

(2) Date, sort final réservé au dossier. A remplir par le service ( ou la personne) qui clot le dossier.

/ G.PC1./ Kag.C./  
REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPÉRATION

Kigali, le 2 Mars 1976

Nº 971/04.03.B20(c)FIN

Objet:

Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI

Coopération

Rwando-Helvétique.

A traiter par

Jeunesse (études)

Entrée : 8-3-76

Classement : 3.508/12.17

Monsieur le Président,

Comme Vous le savez, lors des dernières négociations entre la Suisse et le Rwanda qui ont eu lieu à Kigali le 17 novembre 1975 pour arrêter le programme de coopération durant la période 1975-1978, un montant de 12 millions de francs suisses avait été retenu sous la rubrique "aide financière", c'est-à-dire, dans la terminologie suisse, un prêt remboursable à des conditions de faveur.

De commun accord, il avait été convenu que ce prêt serait consacré au projet de construction d'une Usine de houes si la rentabilité en était démontrée. Dans le cas contraire, la délégation helvétique avait accepté que ces fonds puissent financer un projet de Bouteillerie.

Or, le 27 janvier 1976, le Chargé d'Affaires a.i. de Suisse est venu informer mes Services que le Conseil Fédéral Suisse préférât consacrer quatre millions des 12 millions de francs suisses pour financer un projet de routes secondaires dans la région de Kibuye "qu'elle juge prioritaire parce qu'il utiliserait plus de main d'œuvre que d'équipement technique".

Ce montant de 4 millions de francs suisses tomberait alors dans l'enveloppe de l'aide non remboursable, tandis que le solde de 8 millions francs suisses pourrait financer le projet de "rentabilisation et conservation de la forêt naturelle de Nyungwe, si les études concluent à la rentabilité de ce projet".

Ce montant de 8 millions de francs suisses serait un prêt remboursable.

Dans ma lettre n° 529/04.03.B20/FIN du 6 février écoulé dont Vous avez reçu copie, j'ai informé le Ministère du Plan de cette nouvelle position de la Suisse et, tout en lui signalant que je ne partage pas l'opinion de la Suisse de revenir sur les conclusions des négociations sans même avoir examiné les études techniques des deux projets envisagés (houes et bouteilles), j'ai demandé l'opinion de ce Département.

Dans sa réponse (cfr sa lettre n° 281/76/02.10 du 19 février dernier), le Ministre du Plan vient d'abonder dans le même sens en écrivant notamment que la "Suisse devrait s'en tenir à

.../...

ce qui a été convenu jusqu'au moment où le Gouvernement Rwandais sera en possession de toutes les études techniques lui permettant de décider de l'abandon de tel ou tel projet".

Se référant à la copie de ma lettre n° 529/04.03.  
B20/FIN précitée, le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda écrit: "si mes souvenirs sont bons, le Gouvernement Suisse insistait sur le remboursement de la totalité des 12 millions de francs suisses. Il semble que le compromis est acceptable: 4 millions à fonds perdus et 8 de remboursables".

Ce dossier en était là quand je **reçus** de notre Ambassadeur à Bonn un télex m'informant que d'après les Services allemands concernés, le refus par le Gouvernement Rwandais de la proposition suisse de consacrer 4 millions de francs suisses aux routes secondaires dans la région de Kibuye risque de compromettre l'accord définitif sur le crédit de 33 millions de DM retenus pour le projet de route Gitarama-Kibuye, car l'intervention de la Suisse dans le projet de routes secondaires dans ladite région avait été présentée en Allemagne comme une action complémentaire à la route principale Gitarama-Kibuye.

Etant donné ce qui précède, je Vous prie de bien vouloir donner les directives à suivre pour répondre et à la Suisse et à la République Fédérale d'Allemagne.

Néanmoins, compte tenu de l'importance de la route Gitarama-Kibuye et du fait aussi que les 4 millions que la Suisse veut affecter aux routes secondaires dans la région de Kibuye ne seront pas remboursables, je ne permets de proposer à Votre Excellence que le Gouvernement Rwandais accède à la demande de la Suisse, ce qui apparaîtra du même coup, je l'espère, les appréhensions de la Partie Allemande.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Lieutenant-Colonel NSEKALIYE Aloys  
Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération

COPIE pour information:

- Monsieur le Ministre (TOUS) *Myenne*
- Monsieur le Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda *KIGALI*
- Monsieur l'Ambassadeur de la République Rwandaise *BONN*
- Monsieur le Directeur Général de la Banque Rwandaise de Développement *KIGALI*

Fiche de contrôle de transmission des Dossiers

Ouverture du Dossier : (1)

*Coopération Rwanda - Suisse*

Nº	Transmission			Réception		
	Service	Date	Parafé	Service	Date	Parafé
ou personne				ou personne		
1	BCA	16/3	<i>Ymac</i>	Etudes	16/3	<i>✓</i>
2	Etudes	18-3	<i>✓</i>	B.C.A	18-3	<i>Ymac</i>
3	BCA	8-3	<i>Ymac</i>	Jeunesse	18-3	<i>✓</i>
4	Jeunesse	18-3	<i>✓</i>	Etudes	18-3	<i>✓</i>
5	Etudes	19-3	<i>✓</i>	Jeunesse	19-3	<i>✓</i>
6	Jeunesse	19-3	<i>✓</i>	D.G.	19-3	
7				B.C.A	19-3	<i>Mugambi</i>
8	Jeunesse	23/3	<i>Mat.</i>	Etudes	22-3	<i>✓</i>
9	Jeunesse	24-3	<i>✓</i>	BCA	23-3	<i>Mugambi</i>
10	BCA	29-3	<i>Ymac</i>	Jeunesse	29-3	<i>✓</i>
11	Jeunesse	30-3	<i>✓</i>	Etudes	30-3	<i>✓</i>

Cloture du Dossier : (2)

(1) Intitulé et autres caractéristiques. A remplir par le Service ( ou la personne) qui ouvre le dossier.

(2) Date, sort final réservé au dossier. A remplir par le service ( ou la personne) qui clot le dossier.

*Op*

Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
K I G A L I

Objet : Coopération  
Rwando-Helvétique.

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre n°971/04.

03.B20 (c)FIN du 2 mars 1976, adressée à Son Excellence Monsieur le Président de la République et dont la copie m'a été réservée, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que votre position dans l'avant dernier paragraphe de la lettre précitée rencontre mon appui.

Néanmoins, vu l'importance indéniable que revêtent les projets bouteillerie-verrerie et usine des houes, il serait judicieux d'entreprendre d'autres négociations en leur faveur.

*Bob Tarot*  
*JK*

Le Ministre de la Jeunesse  
NTEZIRYAYO Siméon.-

C.P.I.à:

-Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise

K I G A L I

-Monsieur le Ministre (Tous)

K I G A L I

-Monsieur le Gouverneur de la Banque  
Nationale du Rwanda

K I G A L I

-Monsieur le Directeur Générale de la  
Banque Rwandaise de Développement

K I G A L I

Kigali Pe

Monsieur le Ministre des Affaires  
étrangères et de la CoopérationObjet : Coopération  
Rwando - Suisse

Kigali

Monsieur le Ministre,

Reifiant à votre lettre n°  
971/04.03 B<sub>20</sub> (c) FIN du 2 mars 1976, adressée à  
Son Excellence Monsieur le Président de la République  
et dont la copie m'a été réservée, j'ai l'honneur  
de porter à votre connaissance que votre position  
dans l'avant dernier paragraphe de la lettre  
précitée rencontre mon appui.

Néanmoins, vu l'importance  
indéniable que revêtent les projets bouteillerie -  
 verrerie et usine des huiles, il serait judicieux  
 d'entreprendre d'autres négociations en leur faveur

Mijenwese

C.P. I.

- Présirep
- M<sup>2</sup> le Ministre (tous)
- M<sup>2</sup> le Gouverneur de BNR
- Directeur B.R.D - Kigali

L. U.

V.P.T. 19/3

Kigali le 19 mars 1976

U. b.

19.3.76

Objet: Coopération  
Ruande - Suisse

avis

Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération

quel est ~~the~~ <sup>pro</sup> avis  
à la-dessus ? ~~19.3.76~~ Kigali

Monsieur le Ministre,

Retour au directeur des Etudes

22/3

Il me référant à ~~au~~ votre lettre n° 971/04.03.8207

(c) FIN du 2 mars 1976, adressée à Son Excellence  
Monsieur le Président de la République et dont la copie  
m'a été réservée, j'ai l'honneur de porter à votre  
connaissance que votre position dans l'avant dernier  
paragraphe de la lettre précitée rencontra mon appui.

Néanmoins, vu l'importance indéniable  
que ~~présentent~~ les projets  ~~verrerie-bouteillerie~~ et usine des  
~~bouteillerie-verrerie~~  
hôtes, il serait judicieux d'entreprendre d'autres  
négociations en leur faveur.

Mijennesse

C. P. I. à

- Présiep
- M. le Ministre à tous
- M. le Gouverneur de BNR.
- Ambassade Suisse
- Directeur BRD - Kigali

R. cl /

/ PROJET /

Kigali, le.....

Nº /14.17.

OBJET:

Coopération Helveto-  
Rwandaise: utilisation de  
l'aide financière de 12  
millions de francs suisse.

Monsieur le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
K I G A L I.

Monsieur le Ministre,

Suite à votre lettre n° 529/04.03.B 20/Fin  
du 6 février et dont l'objet est repris en marge, j'ai l'honneur  
de vous donner mes avis et considérations sur ce problème.

Si le Gouvernement Suisse se propose d'introduire un projet supplémentaire, cela m'exclut pas l'exécution des projets retenus lors des négociations de novembre dernier.

Ce n'est pas aux pays qui nous aident de déterminer nos priorités. Par ailleurs je ne vois pas très bien les critères sur lesquels le Gouvernement Suisse se base pour qualifier les deux projets de nos rentables (Bouteillerie-Verrerie et ~~usine~~ de houes).

Ensuite, lorsque deux Gouvernements se mettent d'accord sur quelque chose, je pense que chacun d'entre-eux doit respecter les décisions prises ensemble.

Voilà, Monsieur le Ministre, quelle est ma position en ce qui concerne ce problème d'utilisation de l'aide financière de 12 millions de francs suisse.

Le Ministre de la Jeunesse  
NTEZIRAYO Siméon.

C.P.I. à :

- Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwanda

K I G A L I.

- Monsieur le Ministre (TOUS) à  
K I G A L I.

- Monsieur le Gouverneur de la  
Banque Nationale du Rwanda

K I G A L I.

- Monsieur le Directeur Général de la  
Banque Rwandaise de Développement

K I G A L I.

- Monsieur l'Ambassadeur de la République  
Rwandaise  
B O N N.

R.-Cl./

Migali le - - - -

N° - - - 124-17

Objet.

Coopération Helveto-  
rwandaise : Utilisation  
de l'aide financière de  
12 millions de francs suisse.

Monsieur le Ministre  
des Affaires Etrangères  
et de la Coopération  
Mr GAY

Monsieur le Ministre,

B20/Fin du 6 février et dont l'objet est  
repris en marge, j'ai l'honneur de vous  
transmettre mes vues et considérations <sup>sur</sup> ce  
problème.

Si le Gouvernement suisse  
se propose d'adopter un projet supplé-  
mentaire, cela n'exclut pas l'exécution  
des projets refusés lors des négociations  
de novembre dernier. <sup>au</sup>  
Ce <sup>n'est pas</sup> ~~au~~ pays ~~qui aide~~

~~qui aide~~ pour  
qui nous aident de déterminer ~~les~~ <sup>les</sup>  
priorités ~~je~~ <sup>par ailleurs</sup> ne vois pas très bien  
les critères sur lesquels le Gouvernement  
Suisse se base pour qualifier les deux  
projets <sup>de nos</sup> rentables (Boufeillerie-Verrerie  
et Ilizine de houes).

Ensuite, lorsque deux Gouverne-  
ments se mettent d'accord sur quelque  
chose, je pense que chacun d'eux  
doit respecter les décisions prises  
~~matérielle~~ ensemble.

Voilà, Monsieur le Ministre, quelle est ma position en ce qui concerne ce problème d'utilisation de l'aide financière de 12 million de francs suisse.

Le Ministre de la Jeunesse  
Copie pour information à: MTE Z. RYAGYO Siméon

- Son Excellence Monsieur  
le Président de la République  
Rwandaise à KIGALI

- Monsieur le Ministre (Tours) à  
KIGALI

- Monsieur le Gouverneur  
de la Banque Nationale du Rwanda à  
KIGALI

- Monsieur le Directeur Général  
de la Banque Rwandaise de  
Développement à  
KIGALI

- Monsieur l'Ambassadeur de  
la République Rwandaise à  
BONN

Ministre des affaires  
sociales et du Mouvement  
coopératif

Br: 1

P. 3

— Correspondance

28/3/1976